



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4663

Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board, pour l'organisation de l'événement "Baby-ski nautique", le dimanche 23 juin 2019

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4663 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 500 EUROS AU COMITE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON DE SKI NAUTIQUE ET WAKE BOARD, POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "BABY-SKI NAUTIQUE", LE DIMANCHE 23 JUN 2019 (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board, dont le siège social est situé au 117 rue Garibaldi à Lyon 6^e, organise la manifestation « Baby-ski nautique », le dimanche 23 juin 2019.

L'association a pour objet l'aide à la promotion et à la pratique du ski nautique et des disciplines associées.

La manifestation se déroulera sur le Rhône, quai Augagneur, entre le pont Wilson et le pont de la Guillotière dans le 3^e arrondissement, de 10h00 à 18h00. Le point d'accueil et de départ des bateaux se situera sur les Berges du Rhône, à proximité des Terrasses de la Guillotière, au niveau de la mise à l'eau.

Cette journée est l'occasion de faire découvrir gratuitement le ski nautique aux enfants de 3 à 10 ans. Cette discipline intitulée « baby-ski » se pratique avec un équipement spécifique : cinq bateaux mis à disposition seront équipés d'un moteur hors-bord de faible puissance et d'une barre fixée sur le côté, au milieu ou sur l'avant de l'embarcation sur laquelle l'enfant pourra se tenir. Des skis de petite taille seront reliés entre eux pour éviter le mouvement d'un écart ; des combinaisons et gilets de sauvetage seront également prévus.

En 2018, environ 160 enfants ont participé à cet événement et ont découvert la glisse nautique au cœur de la ville.

Pour l'édition 2019, environ 200 enfants sont attendus, sur une base de 5 à 8 enfants à l'heure par bateau.

Une vingtaine de bénévoles expérimentés seront présents et assureront une sécurité maximale pour les participants, incluant secouristes diplômés pour l'animation baby-ski sur l'eau ainsi que pour l'accueil et la préparation des enfants sur les berges.

Les objectifs du Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board pour cette édition sont :

- d'organiser un événement gratuit spécialement pour les enfants ;
- de les sensibiliser au plaisir de la glisse nautique et de leur faire découvrir une nouvelle discipline ;
- de contribuer au développement local de cette discipline ;
- de mettre en valeur les berges du Rhône.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de proposer une journée d'initiation de ski nautique aux enfants et donc d'offrir aux familles une journée conviviale et sportive.

En 2018, le Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board a reçu une subvention de 1 500 euros par délibération n° 2018/3873 du 28 mai 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 2 000 euros pour l'organisation de cet événement. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 3 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et animation dans la ville, je propose d'allouer une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/3873 du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 6^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 1 500 euros est allouée au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board pour la manifestation « Baby-ski nautique », le 23 juin 2019.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT